

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Administration, Impressions et Annonces, Tél. 10.47
35, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique: RANDOLET Havre

Le Petit Havre

RÉDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR - JORDAN
Téléphone: 14.80
Secrétaire Général: TH. VALLÉE
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

ABONNEMENTS

Table with columns: Abonnement, Trois Mois, Six Mois, Un An. Rows: Le Havre, Seine-Inférieure, Eure, Oise et la Somme, Autres Départements, Union Postale.

ANNONCES

AU HAVRE..... BUREAU DU JOURNAL, 112, boul' de Strasbourg.
A PARIS..... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.

LA MAISON DES DOUANIERS

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Du 26 Avril 1914

CANDIDATS RÉPUBLICAINS DE GAUCHE

1^{re} Circonscription du Havre

JULES SIEGFRIED

ANCIEN MINISTRE
DÉPUTÉ SORTANT

2^e Circonscription du Havre

PAUL CLOAREC

OFFICIER DE LA LÉGIION-D'HONNEUR
ANCIEN OFFICIER DE MARINE

3^e Circonscription du Havre

GEORGES BUREAU

DÉPUTÉ SORTANT

Président d'Honneur de la Société d'Encouragement à l'Agriculture de l'Arrondissement du Havre

LE SCANDALE

Eh bien, moi aussi, je parlerai d'un scandale de la Maison des Douaniers... Le scandale de la Maison des Douaniers est à la seule honte de cette feuille intermittente qui ne s'en lavera pas.

Car, vous entendez bien que le scandale de la Maison des Douaniers est à la seule honte de cette feuille intermittente qui ne s'en lavera pas. En ce qui concerne M. Jules Siegfried dont le nom a été maladroitement cité à cette occasion, sans doute comme justicier, nos lecteurs liront plus loin sa lettre à la Démocratie Havraise qui exécute si dignement les fautes de scandale.

Les faits dont je suis le témoin ces jours-ci me fournissent la matière d'un chapitre sensationnel du petit ouvrage que je me propose d'écrire un jour sur « les joies de la philanthropie ». Je ne suis qu'un « horsain », mais il y a déjà bien longtemps que j'ai entendu parler pour la première fois de M. Jules Siegfried, avant de le connaître personnellement; or c'était précisément à propos des habitations ouvrières à bon marché.

Les questions sociales m'ont toujours passionné et dans le sens le plus large, le moins « bourgeois » puisque, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, j'ai même été séduit par les théories socialistes pour lesquelles je conserve un certain faible. Or, dans tous les milieux compétents, même socialistes, on rendait hommage au dévouement du député du Havre et aux services éminents qu'il a rendus à la cause des logements économiques. Sans doute, la législation en cette matière peut et doit encore être améliorée, et notre ami est le premier à le penser, mais le fait est que M. Jules Siegfried a le grand honneur d'être en France le promoteur de l'idée des habitations à bon marché et des jardins ouvriers. D'ailleurs, il a payé assez cher cet honneur, car, comme de juste, il a été « tapé » copieusement par les nombreuses associations qui ont mis en œuvre cette idée.

Il a fallu que je vienne au Havre pour entendre dénoncer comme un scandale ce dévouement qui, aux quatre coins du monde, honore notre cité en la personne de son représentant. Je sais bien que « nul n'est prophète en son pays », mais il y a cependant une limite au paradoxe: la Démocratie Havraise a si bien dépassé cette limite qu'elle a commis proprement une infamie.

D'abord, j'avais été tenté dans mon ignorance d'un « horsain », d'atténuer la malveillance de ses attaques en pensant qu'elles provenaient des douaniers eux-mêmes. Je me disais, ce sont de braves gens peu au courant de la gestion de sociétés; pour peu qu'on qu'on leur montre le coup, les chiffres peuvent jongler sous leurs yeux jusqu'à atteindre une élévation prodigieuse. Et puis je savais bien que les locataires, quels qu'ils soient, ne sont jamais contents des propriétaires, quels qu'ils soient. Nous voulons toujours plus que ce qu'on nous offre et nous sommes bien convaincus, une fois pour toutes, que les « proprios » s'enrichissent sur notre dos.

Mais on m'a affirmé que les auteurs des affiches et des articles de la Démocratie n'ont rien de commun avec nos dévoués fonctionnaires des Douanes, que ce sont des hommes d'affaires rompus au maniement des chiffres, que ceux qui reprochent à M. Jules Siegfried de s'être intéressé à une affaire qui jusqu'ici a rapporté 1.28 0/0 et qui ne peut rapporter plus de 4 0/0, sont des hommes de bourse experts qui trouvent tout naturel de gagner jusqu'à des 50.000 francs dans une seule opération, ce dont d'ailleurs nous ne pouvons que les féliciter. Malgré mon scepticisme obstiné, j'ai bien dû me rendre à l'évi-

dence et du coup j'ai pris les choses au sérieux.

A la suite du drame du Figaro, la Démocratie Havraise, animée d'une rare délicatesse de conscience, dénonçait les procédés d'une presse qui n'hésite pas à employer les agissements les plus haineux pour jeter le discrédit sur un adversaire abhorré. Avant elle, nous avions déploré de pareils excès et nous y avions quelque mérite, car, outre qu'il risquait d'être inélegant de ne pas prendre fait et cause pour celui qui a payé de sa vie la campagne qu'il avait entreprise, nul n'ignorait que son adversaire, le ministre des finances, était également le nôtre... Mais nous serons d'autant plus libre aujourd'hui pour prier la Démocratie Havraise de nous faire grâce à l'avenir de ses scrupules et de rester à son rang de presse à scandale.

Comment désigner autrement, en effet, un organe qui, éclairé par les hommes qui le dirigent, se permet d'aller chercher des « dessous » à l'œuvre philanthropique d'un homme

comme M. Jules Siegfried, un organe qui fait placarder dans toute la ville des affiches portant en grosses lettres le mot de « scandale », un organe qui emploie ces « agissements haineux » pour tenter de discréditer un adversaire abhorré.

Enfin, je me suis laissé dire que la Démocratie Havraise était l'organe d'un parti; pauvre parti qui en est réduit à de pareils procédés! qui n'a pas le courage ni la possibilité de nous opposer un candidat, qui n'a pas, dans cette campagne électorale, de programme à défendre, qui ne lutte pas pour des idées, qui se borne à vilipender l'homme qui fut de tout temps au Havre le porte-drapeau de la République.

J'ai confiance que la population havraise laissera cette coterie et son organe sombrer dans le scandale qu'ils ont suscité et qu'elle donnera dimanche prochain à M. Jules Siegfried la haute marque de confiance et d'estime dont il est digne à tant de titres.

CASPAR-JORDAN.

RÉPONSE

DE

M. Jules Siegfried

A LA " DÉMOCRATIE HAVRAISE "

La Démocratie Havraise avait fait, on le sait, annoncer par affiches son numéro du 19 avril sur « Le Scandale de la Maison des Douaniers ». Ce numéro a paru avec les sous-titres suivants: « Les Bénéfices de la Société Siegfried et Co. — Les Dessous d'une œuvre dite philanthropique ». M. Jules Siegfried s'est empressé d'envoyer sa rectification au directeur de la Démocratie; comme M. Léon Meyer a soulevé cette question à la réunion d'hier soir, nous donnons dès maintenant la lettre décisive de notre éminent député.

Le Havre, le 21 avril 1914.

Monsieur le directeur,

Dans les numéros du 9 et du 19 avril de la Démocratie Havraise, vous publiez deux articles sur le Bluff d'une Société financière, le Scandale de la Maison des Douaniers, et les Bénéfices de la Société Siegfried et Co. Personne au Havre ne se méprendra sur les motifs qui vous ont poussés, en période électorale, à employer de pareils moyens pour induire en erreur des fonctionnaires dévoués et pour tâcher de déconsidérer, non seulement un candidat, mais encore une œuvre philanthropique d'un haut intérêt social. Or vos articles font naître d'erreurs grossières qui donnent lieu à des questions sur les motifs qui vous ont poussés à ces attaques contre les habitations à bon marché.

Tout d'abord la Société Havraise des Logements économiques, au capital de 400.000 fr. (qui sont entièrement payés, tandis que vous affirmez qu'un quart seulement est versé) ne peut être appelée Société Siegfried, ainsi que vous le qualifiez, puisque je ne suis et n'ai jamais été ni président, ni membre du Conseil d'administration. Le capital a été souscrit en 1899 par les principaux industriels et négociants du Havre, desirant faire une œuvre utile aux travailleurs. Je me suis mis en tête de la souscription pour une somme de 25.000 fr.

L'article 25 des statuts stipule que le dividende ne peut excéder quatre pour cent par an du capital non remboursé. Le surplus, s'il en existe, forme une réserve spéciale destinée à assurer le développement de l'œuvre, à parer aux éventualités et, en cas d'insuffisance dans le produit net, à permettre la collaboration du dividende jusqu'à concurrence d'un maximum de quatre pour cent du capital non remboursé.

Puisque vous persistez à ne pas connaître la législation en la matière, je tiens à vous signaler que la loi du 12 avril 1906, article 43, et le décret du 10 janvier 1907 stipulent que les Sociétés d'habitations à bon marché, en général, qui desiront bénéficier des avantages de la loi doivent limiter leurs dividendes à 4 0/0.

De plus la loi du 23 décembre 1912, art. 5, stipule que, en cas d'expiration ou de dissolution anticipée d'une société, elle ne pourra attribuer la portion d'actif qui excéderait la moitié du capital social versé, qu'à une ou plusieurs autres sociétés, sous réserve de l'approbation du ministre du travail.

jusqu'ici par la Société havraise des logements économiques? Les voici:

Table with columns: Année, Montant. Rows: 1900-1913. Total: Moyenne 1.28 0/0

soit une moyenne de 1.28 0/0! Voilà comment vous écrivez l'histoire!

Vous savez que, depuis de longues années, quoique n'ayant aucun intérêt électoral dans la question puisque la caserne des douanes est dans la 2^e circonscription, je me suis constamment occupé de la situation des douaniers, pour leur faire augmenter leurs traitements et améliorer leur logement. Je n'ai pas fait seulement pour Le Havre, mais encore pour Camp, pour Agay et pour l'ensemble du service. A plusieurs reprises donc, j'en ai entretenu le Directeur général des Douanes, en lui disant que puisque le Gouvernement n'avait pas d'argent pour construire de nouvelles casernes, il serait possible de faire utiliser la législation sur les habitations à bon marché qui par la loi de 1906 procure des fonds jusqu'à concurrence de deux tiers de la dépense au taux de 3 1/4 0/0 (et non 2 0/0, comme M. Léon Meyer l'a dit, contenant la loi spéciale de 1908 sur les sociétés de crédit immobilier avec celle de 1906 qui concerne la construction des habitations à bon marché). J'ai délégué M. Brant à venir au Havre l'an dernier pour examiner la question de construction d'une nouvelle caserne et l'amélioration de l'ancienne. Il a reçu à ce sujet le personnel, et sa visite l'ayant convaincu de l'utilité d'aboutir, il s'est mis en rapport avec la Société financière des Logements économiques, et d'un commun accord ils ont signé une convention que je n'ai pas continué et au sujet de laquelle je n'avais du reste pas à être consulté.

Tout ce que je sais, c'est que la Société est tenue de fournir à l'Administration une Maison des Douaniers à 3 étages, devant contenir 200 logements de 2, 3 et 4 pièces formant un total de 515 pièces, et cela moyennant un loyer de 35 000 francs pour une durée de 35 ans; l'Administration des douanes ayant la faculté de prolonger le bail pour une nouvelle durée de 35 ans, moyennant un loyer de 32.000 francs.

Dans votre premier article vous avez indiqué par erreur qu'il n'y avait que 448 pièces et que la location de la maison serait de 58.000 francs, vous ajoutez que la dépense se sit de 1.100.000 francs et que la Société recouvrant (sic) une annuité de 3.35 0/0, aurait le joli bénéfice « philanthropique » de 45.000 francs par an. Vous ajoutez qu'au bout de 30 ans la Société devenue propriétaire d'un immeuble de plus d'un million, continuerait à toucher son loyer de 58.000 francs!

Dans le second article vous affirmez que le bénéfice annuel sera même de 19.300 francs et que le total du bénéfice sera de 1.382.000 francs!! Tous ces chiffres, de pure invention, ne seront pris au sérieux par personne. A qui ferez-vous croire qu'une Société dont les dividendes sont limités à 4 0/0 puisse, avec une somme que vous supposez être de 100.000 francs, faire un bénéfice de 1.382.000 francs!

les grosses réparations d'entretien, les pertes d'intérêt pendant la construction, etc. Les douaniers qui l'habiteront ne paieront du reste pas ce prix, car le taux de 12 0/0 qui sera retenu sur leur traitement quand la maison sera pleine ne s'élèvera qu'à 38.000 francs d'après les renseignements qui m'ont été donnés.

Vous affirmez que le prix de location sera pour la nouvelle Maison des Douaniers de 130 francs par pièce.

C'est une inexactitude absolue. J'ai indiqué au début de ma lettre que, d'après la convention, il y aura 535 pièces dans la maison et non pas 448 comme vous l'avez annoncé.

Or la retenue de 12 0/0 prévue sur les 206 familles de douaniers qui pourront être logées dans la nouvelle maison produisant 38.000 francs, ce n'est pas 130 francs par pièce, mais bien 71 francs qui est le chiffre de location exact.

On m'a fait observer que dans ce chiffre de 535 pièces on comprenait pour 2 pièces les chambres qui étaient séparées par une cloison, permettant, aux garçons et, aux filles, d'être séparés. J'ai tenu à me renseigner à cet égard et j'ai reconnu l'exactitude de cette observation — il y a donc lieu, si on ne veut pas tenir compte des cloisons, de déduire 56 pièces, ce qui réduit le nombre total à 479 chambres, soit un loyer moyen de 80 francs par pièce.

Un préposé de 4^e classe, qui gagne 1.110 francs plus 200 fr. d'indemnité de résidence, soit ensemble 1.310 fr., et qui ayant deux enfants, par exemple, aura droit à un logement de deux pièces, subira une retenue de 160 fr., à raison de 12 0/0.

Un préposé de 1^{re} classe, qui a un traitement de 1.440 fr. plus 200 fr. d'indemnité et qui aura trois enfants, aura un logement de trois pièces, et subissant une retenue de 197 francs, soit 66 fr. par pièce.

Enfin, un brigadier de 2^e classe, dont le traitement est de 1.740 fr. plus 200 fr. d'indemnité, s'il a quatre enfants ou plus, aura droit à un logement de quatre pièces, et subissant une retenue de 233 fr., à raison de 12 0/0, n'aura à payer que 33 fr. par pièce.

Il y a loin de tous ces chiffres à celui de fr. 130 que vous avez si légèrement avancé, et les lecteurs de la Démocratie Havraise, et surtout les douaniers, ne seront pas flattés d'avoir été trompés d'une pareille manière.

On peut donc affirmer que la fameuse combinaison dont vous parlez est en effet très ingénieuse, puisqu'elle permet de donner à nos douaniers à des prix aussi bas des logements neufs, salubres, bien éclairés et bien aérés, ayant chacun un cellier et un débarras, sans parler de la faculté d'utiliser gratuitement une buanderie moderne, avec essoreuse et séchoir.

Critiquer une pareille installation, complétée encore par des cours et jardins, avant même qu'elle soit terminée et faire croire à de braves gens qu'on leur fera payer 130 francs par pièce, alors que le prix le plus élevé sera de 80 francs par pièce, et qu'on reconnaît soi-même qu'en général au Havre on est obligé de payer au moins 400 fr. et 110 fr. par pièce, est-ce une appréciation loyale?

Et, Monsieur le directeur, pensez-vous rendre service, en agissant ainsi, aux douaniers d'une part, et à la population ouvrière tout entière, de l'autre? Je pense que non, il convient de récompenser une administration qui s'efforce d'améliorer le logement de son personnel, ou des Sociétés d'habitation à bon marché, qui veulent bien consacrer des capitaux à la cause si agissante du logement et se contentent d'un intérêt qui ne peut jamais dépasser 4 0/0, qui n'attent pas à l'impôt du temps 3 0/0, et qui tombent quelquefois, vous l'avez vu, à 2 0/0?

Croyez-vous que par de pareils procédés vous encouragez les hommes de bonne volonté à s'occuper des questions sociales? Je ne veux pas insister, laissant à vos lecteurs le soin de juger.

Quant à moi, qui ai été assez heureux de faire voter par le Parlement la première loi sur les habitations à bon marché, qui a permis déjà à 280 Sociétés de construire plus de 30.000 maisons ou logements, je suis plus que jamais convaincu de la nécessité de ces questions sociales; ce ne sont pas des articles à scandale qui me feront deviner de la route tracée par ma conscience et par mon devoir.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées.

JULES SIEGFRIED.

P.-S. — Si malgré mes observations M. Léon Meyer persiste à penser que l'affaire est si simple, je tiens à sa disposition mes 50 articles de 300 fr. au prix coûtant.

Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni hier matin, à 9 h. 1/2, sous la présidence de M. Poincaré.

La situation extérieure. Le président du Conseil, ministre des affaires étrangères, a entretenu le Conseil de diverses questions de politique extérieure.

Nominations de généraux. Le ministre de la guerre a donné connaissance au Conseil de nominations de généraux.

Le général Gallieni est maintenant, sans limite d'âge, en activité de service et mis hors cadres. Il est remplacé au Conseil supérieur de la guerre par le général d'Amade, commandant le 6^e corps d'armée, qui lui-même est remplacé par le général de Castellil, commandant la 2^e division d'infanterie à Périgueux.

Nominations d'amiraux. Le ministre de la marine a soumis à la signature du président de la République des décrets portant nominations d'amiraux.

La question de l'Oséon. Le ministre de l'instruction publique a exposé les difficultés auxquelles donne lieu la mise en liquidation de M. Antoine et a fait savoir qu'il prendrait une décision au début de la semaine prochaine.

LES Habitations à Bon Marché ET L'OPINION

Le problème de l'habitation trop longtemps négligé des hommes d'Etat, est aujourd'hui de pleine actualité. Nous n'y reviendrons pas, après l'avoir tant de fois traité, si l'on ne tentait d'en faire une arme électorale contre notre candidat et en particulier contre notre candidat dans la 1^{re} circonscription, M. Jules Siegfried.

Dans les réunions publiques de la rue Emile-Renouf et de la rue Dauphine, M. Le Chapelain, avec une correction à laquelle nous nous plaignons à rendre hommage, a soutenu cette thèse que l'initiative privée des habitations à bon marché n'avait abouti jusqu'ici qu'à des résultats dérisoires. Se référant à la thèse socialiste, il a préconisé comme seule efficace, la construction de maisons ouvrières par l'Etat ou des communes.

Que tout soit mauvais dans cette thèse, nous nous garderons de le prétendre. Dans la dernière retouche apportée en 1912 par le Parlement à la législation des habitations à bon marché, M. Siegfried a contribué à faire autoriser les Municipalités à construire et à posséder des maisons ouvrières par l'intermédiaire d'Offices publics d'habitations à bon marché ou la commune est officiellement représentée. C'est une gestion indirecte. La gestion directe pourrait être dangereuse pour les finances communales.

Aussi persistons-nous à penser, comme M. Siegfried lui-même, que c'est surtout à l'initiative privée qu'il faut faire appel, mais à l'initiative privée guidée et encouragée par l'Etat. Comment cela?

Il est bien évident tout d'abord que la charité pure et simple ne saurait convenir. Elle pourrait blesser de légitimes sentiments d'indépendance. Et puis, ce n'est pas en faisant appel à la seule charité qu'on recueillerait les sommes considérables qui sont nécessaires pour faire quelque chose. C'est de ce raisonnement (dont la sagesse n'échappera pas) que sont nées les Sociétés d'habitations à bon marché qui ont tenté, dans notre ville et ailleurs, d'améliorer l'état du logement populaire.

Trouver des capitaux se contentant d'une rémunération limitée, pour construire des maisons salubres et de loyers raisonnables, tel était le problème. C'était faire appel d'une part à l'intérêt des prêteurs de capitaux; il le fallait; sous peine de ne pas trouver d'argent. Mais c'était faire appel aussi, dans une certaine mesure, à leur dé-

vouement, puisqu'on leur demandait de limiter par avance le taux maximum de leur bénéfice.

La loi du 30 novembre 1894, (souvent appelée loi Siegfried), modifiée par les lois subséquentes de 1906 et 1912, a organisé le statut des habitations à bon marché, en leur conférant divers avantages.

Nous ne croyons pas que ceux de nos adversaires qui disent avec sérieux aient contesté la sincérité de l'effort. Ils contestent seulement la portée du résultat. Mais sont-ils dans le vrai? Sait-on que, sous le régime de la loi de 1894, il s'est fondé en France environ 300 sociétés d'habitations et qu'elles ont construit plus de 30.000 maisons? Pour ne parler que du Havre, sait-on que la Société des Cités ouvrières du Havre, fondée en 1870 par MM. Jules Siegfried et Frédéric Mallet, ancien président de la Chambre de commerce du Havre, a construit 117 maisons, dont, par un ingénieux mécanisme d'amortissement, les locataires sont aujourd'hui devenus propriétaires? Liquidée en 1899 (sa durée ayant été fixée à 30 ans), cette première Société a fait place, la même année, à la Société Havraise des Logements économiques (au capital de 440.000 francs entièrement versés), qui a créé à son tour deux grandes maisons collectives et huit pavillons.

Ce n'est pas assez, dira-t-on. Sans doute, ce n'est pas assez, nous abandonons dans ce sens! Il faudrait que de pareils efforts se multipliasent. Mais ce n'est pas le moyen de les encourager que de traiter avec la plus criante injustice les hommes désintéressés qui s'y emploient. C'est tout juste si certains aboyeurs ne les taxent pas d'indécence ou de vol!

On est honteux de répondre à d'aussi odieuses calomnies. Il le faut cependant. Répétons donc, une fois de plus, que toutes les Sociétés d'habitations à bon marché sont tenues, à la fois par leurs statuts et par la loi, de limiter leur dividende à un maximum de 4 0/0. A la liquidation, s'il y a un surplus, la moitié seule peut en revenir aux actionnaires jusqu'à concurrence de la moitié du capital versé, le reste devant être employé dans des sociétés philanthropiques analogues. Avez-vous que des actionnaires avides procéderaient autrement!

Nous sommes certains que l'opinion havraise sait à quoi s'en tenir. Le nom respecté d'hommes tels que M. Jules Siegfried n'est pas à la merci de vulgaires calomnies. Le peuple, en fin de compte, sait toujours reconnaître ses véritables amis. Il a témoigné en accordant, depuis bien des années, sa confiance au député de la première circonscription. Il continuera.

P. H.

Voir la Dernière Heure en Deuxième Page

2 Ascenseurs desservent nos cinq étages de vente

Téléphone (1^{er} étage) 5.44 (2^e étage) 13.82



Les plus beaux et les plus Grand Magasins du Nord-Ouest

Tout y est plus élégant et meilleur marché que partout ailleurs

DEMAIN, JEUDI 23 AVRIL

NOUVEAUTÉS

Advertisement for GALERIES DU HAVRE featuring various clothing items like Peignoirs, Corsages, and Robes with prices and descriptions.

Chronique Locale

PAR-CI, PAR-LA

Entente cordiale. « Français : Monsieur très frivole, qui fait beaucoup de gestes et mange des grenouilles... »

Reprise des Concerts militaires

Les concerts donnés pendant l'été par la musique du 129^e d'infanterie, seront repris à partir du mois de mai prochain.

La retraite militaire de ce soir

La retraite militaire qui doit avoir lieu ce soir parcourra l'itinéraire suivant :

La Réexpédition des Correspondances

M. Raoul Péret, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, vient de prendre une décision qui sera, croyons-nous, appréciée par la clientèle postale.

Nouvelles Maritimes

Examen de la Marine Marchande. Des examens pour l'obtention du brevet de patron de bâtiment, auront lieu les 26 mai et 29 juin 1914, au Havre, à l'École d'Hydrographie.

Le Feu à bord du Haut-Brion

Samedi soir, vers minuit, à Rouen, le poste central des sapeurs-pompiers émit l'appel pour coopérer à l'extinction d'un incendie qui s'était déclaré à bord du steamer Haut-Brion, de la maison Worms, amarré quai du Havre, en face de la rue Hlaengouerie.

Canot de Sauvetage

On a conduit hier sur le quai Frissard, un grand canot de sauvetage construit aux chantiers Normand pour le compte de la Société Centrale des Naufrages.

Le Dolphin

Le ketch Dolphin, revenant d'effectuer ses essais de recette, est rentré au port, hier soir, vers cinq heures et demie.

L'Asie

Le steamer neuf Asie, de la Société des Chargeurs Réunis, après avoir effectué à Cherbourg son charbonnage et les réparations que nous avons dites, a quitté ce port dimanche pour aller procéder à ses essais sur les bords de Douarnenez. Il rejoindra après Brest.

Faits Divers

Sauvée malgré elle

Nous avons relaté dans quelles conditions fut sauvée Mlle Marcelle Testrel, habitant rue de Normandie, 143, alors qu'elle tentait de se noyer au Nice-Havrais. A ce propos, Mme H. Trézel et le fiancé de sa fille nous chargent d'adresser leurs sincères remerciements aux personnes ayant contribué au sauvetage ou donné des soins de leur fille et fiancée Mlle Marcelle Testrel. Leurs remerciements vont particulièrement à MM. Paul Bock, Hubert, Leroy et Mme Leroy.

Mort en cours de Voyage

Un télégramme d'Alger, du capitaine Herzy commandant le steamer Ville-de-Montargis, de la Compagnie Havraise Péninsulaire, fait savoir à ses armateurs que le chauffeur Bohu est décédé subitement au cours de la nuit de dimanche à lundi, à la suite d'une congestion.

Violences

Un nommé Léon Fouché, âgé de 24 ans, matelot, demeurant rue du Grand-Quai, 41, à Harleur, a été arrêté, lundi soir, vers quatre heures, sur le quai de Saïgon.

Les Aggressions au Couteau DE DIMANCHE

Le Coupable, un dangereux repris de justice, est arrêté.

Nous avons relaté hier l'agression dont furent victimes les époux M... alors qu'ils reconduisaient, dans la nuit de dimanche à lundi, un individu habitant au Val-Soleil.

Jambe fracturée

Nous avons signalé hier que Mme Jeanne Goussien, âgée de 28 ans, demeurant rue Saint-Julien, s'était fracturée la jambe en tombant dimanche matin, rue de la Halle.

M MOTET, MARIÉ

Dimanche soir, Mlle Madeleine Jansen, domestique chez M. Bochart, rue Jules-Masurier, 20, s'apercevait que son porte-monnaie contenant 16 francs était disparu.

Vol d'un Porte-Monnaie

Dimanche soir, Mlle Madeleine Jansen, domestique chez M. Bochart, rue Jules-Masurier, 20, s'apercevait que son porte-monnaie contenant 16 francs était disparu.

THÉÂTRES & CONCERTS

Grand-Théâtre

Et voici tout d'abord une constatation fâcheuse : Lakmé ne fait plus recette. C'est la rupture de la tradition, le krach de la coutume, la disparition — momentanée, espérons-le — du cliché agacé classique et obéissant : la salle comble de Lakmé.

Les Menaces du Pâtissier

Lundi soir, vers neuf heures et demie, Mme Hélène Gaillard, née Gaillet, âgée de 40 ans, ménagère, demeurant 41, rue Racine, a porté plainte contre son voisin qui est chef pâtissier d'une maison de la rue de Paris, et contre un autre employé, nommé Léon, lesquels venaient de lui porter des coups.

Tombé d'un Echaufaudage

Alors qu'il travaillait à la construction d'un navire sur un échafaudage très élevé, au chantier de Graville de la Société des Forges et Chantiers, un jeune manœuvre, Auguste Freval, âgé de seize ans, a fait une terrible chute hier matin à neuf heures.

La « Cérés » est la hière de table particulièrement recommandée aux nourrices et à toute personne ayant besoin d'une alimentation confortable.

Les plus hautes récompenses aux expositions internationales et universelles.

Tour 1914 : LE GRAND PRIX

Gand 1913 : MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

A propos d'un accident

Nous avons relaté lundi qu'un automobiliste, en passant sur le cours de la République, avait, samedi, renversé une femme, fauché un arbre et renversé une bicyclette. Il avait fait tout cela, distons-nous, sans se faire connaître.

Théâtre-Cirque Omnia

CINEMA OMNIA PATHÉ

La direction du Cinéma Omnia apporte le plus grand soin dans la composition du programme. Elle s'ingénie à rendre chaque fois le spectacle plus attrayant pour les habitués de la salle du Théâtre-Cirque, en y associant, avec d'autres beaucoup de succès, l'intérêt et la beauté artistique.

Accident de la Rue

Lundi soir, vers neuf heures et demie, un nommé Jules Michel, âgé de 28 ans, journalier, demeurant rue des Remparts, 4, a été trouvé étendu à terre, rue Jeanne-d'Arc. Il

portait une blessure à la tête qu'il s'était faite sans doute en tombant sur la bordure du trottoir.

Les gardiens de la paix Dubord et Crespin le relevèrent et le transportèrent à la pharmacie Clerc. Le praticien jugeant que la blessure était grave, conseilla le transport du blessé à l'Hospice Général.

Nous avons signalé hier que Mme Jeanne Goussien, âgée de 28 ans, demeurant rue Saint-Julien, s'était fracturée la jambe en tombant dimanche matin, rue de la Halle.

M. Eugène Millet, membre de la Société des Sauveteurs-Ambulanciers, nous prie de signaler qu'il fut le premier à donner à la victime les soins que réclamait son état.

Elle conçut aussitôt des doutes sur un nommé Emile Moll, âgé de 31 ans, journalier des quai, demeurant 47, rue des Remparts, qui était venu consommer dans le débit. Plainte fut portée au commissariat de police, et M. Gibert, commissaire, demanda au service de la Sûreté de retrouver le voleur.

Emile Moll a été arrêté lundi après-midi, vers trois heures, par l'agent de la Sûreté Benoit. Il a été mis à la disposition du Parquet.

La soirée de début du nouveau programme de cinématographie est bien lieu hier soir à l'Omnia, fut des plus brillantes, et les nombreux applaudissements que reçut cette nouvelle série de films assure un succès pour les autres représentations. Rien de surprenant avec un programme aussi varié et aussi intéressant.

Nous n'oublions pas le grand drame de M. G. Geffroy, L'Apprentie, représenté en 3 actes et 150 tableaux, le plus grand succès de la saison au Théâtre de l'Omnia. Ce drame se passe pendant la triste époque du Siège de Paris et de la Commune.

A côté de cette œuvre célèbre, un grand nombre de vues instructives, amusantes ainsi que les dernières actualités du Pathé-Journal, complètent ce merveilleux programme.

Ce soir mercredi, à 9 heures, représentation Bureau de location ouvert comme d'usage. Tous les soirs à la sortie, service spécial de tramways.

Folies-Bergère

Ce soir, La Torpille, pièce dramatique ; Georges Villars, deux ses œuvres ; Les 4 Deuch, équilibristes ; Joe Chis et le Nain Kiki ; Delpiere, dans son répertoire.

GRAND CINEMA GAUMONT

Aujourd'hui mercredi, 22 avril, Soirée à huit heures trois quarts. L'immense succès :

LA VOIX DE LA PATRIE !

cinéma-drame patriotique en 4 actes. Défilé des troupes. Grand orchestre. Musique militaire. Tambours et Clairons.

Kursaal Cinéma

Mégina Badet LE SPECTRE DU PASSÉ

Block-Notes de la Danse

« La Flotte » Nous apprenons que cette Société organisée pour samedi prochain 25 avril, au Cercle des Employés des Nouvelles Galeries, rue de la Paix, n° 21, une soirée artistique qui sera suivie d'une sauterie.

MALACEINE

Crème de toilette très moderne, très hygiénique, de parfum très fin, maintient la peau douce et fraîche. Prix 1 f., 2 f., 3 f., suivant grandeur.

Conférences et Cours

Cours d'Enseignement Supérieur Publiques et gratuits (avec projections) faits au nom de la Ville par MM. les professeurs de la Faculté des Sciences de Caen.

Concours International de Sténographie

Le journal Le Progrès Sténographique organise actuellement un grand concours de sténographie divisé en 3 sections :

Tribune des Syndicats

Syndicat des Courtiers-Représentants de l'Alimentation du Havre et de l'Arrondissement - Réunion plénière vendredi 23 courant à 6 h 1/2 du soir, au siège social, 31, rue d'Orléans.

LA FRANCE
Compagnie Anonyme d'Assurance contre l'INCENDIE
et sur la VIE
FONDÉE EN 1837, A PARIS, 14, RUE DE GRAMMONT

INCENDIE
ASSURANCES contre l'INCENDIE
FOUDRE
ASSURANCES & RETRAITE
DIVERSES EXPLOSIONS
CHOMAGE

BULLETIN FINANCIER
Paris, 21 avril.
Le marché a encore accentué ses mauvaises dispositions; les cours ont subi un nouveau recul.

CRÈME SIMON
SAVON
Pour les soins de la Peau

Nouvelles Diverses

Un Sauveteur de dix ans
Le jeune Roger Chadenier, un écolier âgé de dix ans, dont le père est décédé le 21 avril 1914, a été trouvé dans un canot de sauvetage, au large de la Pointe de la Vierge, le 21 avril.

Mortelle imprudence
Les hommes Williams et Pichet, tous deux étudiants à bord du steamer anglais "Merica", amarré au quai Chénier, se baignaient le soir sur le pont.

Le hara-kiri
Souffrant depuis longtemps d'une affection fongueuse, un journaliste, Auguste Renault, âgé de soixante-cinq ans, s'est ouvert le ventre de bas en haut avec un petit couteau de poche.

BOURSE DE PARIS
Du 21 Avril 1914
Clôture au comptant. Précéd. de jour

ÉTAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES
Du 21 avril. — Alice DAVRANCHE, rue J.-B.-Mortier, 51; Lucienne MORVAN, quai d'Orléans, 104; André KUMPS, rue de Lodi, 1; Paul-Louis LAURENT, rue Saint-Jacques, 35; Albertine TOUAIN, rue Félix-Faure, 6; Raymond DESLANDES, rue Lévesque, 7; André LE BAIS, rue du Grand-Croissant, 3; Marcel AUBER, rue d'Arcole, 26; Charlotte NOUVEL, rue de Bordeaux, 20; Odette DEMARE, rue Thiers, 50; An drée MULOÏ, impasse Dubois; Jeanne PARELIT, rue Henri, 102.

Le Plus Grand Choix
TISSANDIER
3, Bd de Strasbourg, tél. 95
VOTRES dep. 35 fr.
CYCLES HENRI-ROD-166-5
Cycliste, 245 fr.

LE PETIT HAVRE
A l'imprimerie de JOURNAL LE HAVRE
45, RUE FORTNELLE
LETTRES DE MARIAGE
Billets de Naissance

DÉCÈS
Du 21 avril. — A sthe REAUD, 49 ans, sans profession, rue Jeanne-d'Arc, 4; Lucienne TRUFAUT, 4 ans, rue Bertholo, 46; Léontine MARTIN, épouse BLOT, 69 ans, concubine, rue de F.-comp, 21; Maria QUEMENER, épouse AUBERT, 31 ans, journalière, rue de la Galle, 17; Jean ROBERT, 41 jours, rue Guillaume-le-Conquérant, 9; Jean PELAINE, 43 ans, journaliste, rue du Four, 1; Guillaume MELSOGNET, 57 ans, sans profession, Hospice Général; P. F. ROSSIGNOL, 67 ans, sans profession, Hospice Général; Albert ROBERT, 67 ans, ancien, rue du Docteur-Goussier, 9; Gustave DUPARC, 79 ans, rentier, rue de Phalsbourg, 3.

Spécialité de Beauté
A L'ORPHELINE, 13, rue Thiers
Deuil complet en 12 heures
Sur demande, une personne initiée au deuil porte à domicile.
TELEPHONE 88

M. veuve Gustave DUPARC;
M. veuve Charles VIGNE, adjoint au Maire du Havre et Madame, née DUPARC;
M. Marcello et Jacqueline VIGNE;
M. veuve Stanislas DUPARC;
M. veuve Henri LECOCQ;
M. veuve Léon et ses enfants;
M. et M. Alexandre DUPARC;
Les familles DUPARC, LE BIÈRE, LELEU, FEU-NESTRE, PAU VIGNE, GAUDU, MERIEUX et EDEN.

Monsieur Gustave-Maximilien Just DUPARC
Médaille de 1870
leur époux, père, grand-père, arrière-grand-père, beau-frère, oncle et cousin, décédé le 31 avril 1914, dans sa 79e année, muni des Sacraments de l'Église.

M. et M. RENOUF, née DELANDRE;
M. et M. Adrie QUESNEL, née RENOUF et leur fille;
M. André RENOUF;
M. et M. Ernest RENOUF et leurs enfants;
M. veuve Eugène DELANDRE et ses enfants;
M. et M. Théophile DEVERRE;
M. veuve Augustine BOUQUÉ et ses enfants;
M. et M. Albert ROBIN;
M. et M. Henri ROBIN et leur fils;
M. veuve Edouard DELANDRE et ses enfants;
M. veuve Ernest DELANDRE et ses enfants.

M. et M. DROIT et les parents remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. PARLOUARD, née LECOCQ et leur fils;
M. et M. LAUNAY, née LE COZ;
Les familles CLARAC, SALIN, RENOUF et les Amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

Monsieur Jean-Pierre PELAINE
qui aura lieu le mercredi 22 avril, à 3 heures 1/2 du soir.

M. et M. DROIT et les parents remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. PARLOUARD, née LECOCQ et leur fils;
M. et M. LAUNAY, née LE COZ;
Les familles CLARAC, SALIN, RENOUF et les Amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. DROIT et les parents remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. PARLOUARD, née LECOCQ et leur fils;
M. et M. LAUNAY, née LE COZ;
Les familles CLARAC, SALIN, RENOUF et les Amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. DROIT et les parents remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. PARLOUARD, née LECOCQ et leur fils;
M. et M. LAUNAY, née LE COZ;
Les familles CLARAC, SALIN, RENOUF et les Amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. DROIT et les parents remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. PARLOUARD, née LECOCQ et leur fils;
M. et M. LAUNAY, née LE COZ;
Les familles CLARAC, SALIN, RENOUF et les Amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. DROIT et les parents remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. PARLOUARD, née LECOCQ et leur fils;
M. et M. LAUNAY, née LE COZ;
Les familles CLARAC, SALIN, RENOUF et les Amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. DROIT et les parents remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. PARLOUARD, née LECOCQ et leur fils;
M. et M. LAUNAY, née LE COZ;
Les familles CLARAC, SALIN, RENOUF et les Amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. DROIT et les parents remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. PARLOUARD, née LECOCQ et leur fils;
M. et M. LAUNAY, née LE COZ;
Les familles CLARAC, SALIN, RENOUF et les Amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. DROIT et les parents remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. PARLOUARD, née LECOCQ et leur fils;
M. et M. LAUNAY, née LE COZ;
Les familles CLARAC, SALIN, RENOUF et les Amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. DROIT et les parents remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. PARLOUARD, née LECOCQ et leur fils;
M. et M. LAUNAY, née LE COZ;
Les familles CLARAC, SALIN, RENOUF et les Amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. DROIT et les parents remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. PARLOUARD, née LECOCQ et leur fils;
M. et M. LAUNAY, née LE COZ;
Les familles CLARAC, SALIN, RENOUF et les Amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. DROIT et les parents remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. PARLOUARD, née LECOCQ et leur fils;
M. et M. LAUNAY, née LE COZ;
Les familles CLARAC, SALIN, RENOUF et les Amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

M. et M. DROIT et les parents remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

THEATRE-CIRQUE OMNIA
Boulevard de Strasbourg
AUJOURD'HUI
CINÉMA OMNIA PATHE
A 8 h. 3/4, Soirée
Matinée : DIMANCHES et JEUDIS à 3 h.

Compagnie Normande
DE NAVIGATION A VAPEUR
entre
LE HAVRE, HONFLEUR, TROUVILLE ET CAEN
par les beaux steamers

Augustin-Normand, Gazoelle, Rivendelle, La-Dios
La-Touques, Rapide, Trouville, Desastres,
La-Hève, Ville-Caen, Caen
Ville-d'Isigny

Table with columns: Avril, HAVRE, HONFLEUR. Rows: Mercredi 23, Jeudi 24, Vendredi 25.

Table with columns: Avril, HAVRE, TROUVILLE. Rows: Mercredi 23, Jeudi 24, Vendredi 25.

Table with columns: Avril, HAVRE, CAEN. Rows: Mercredi 23, Jeudi 24, Vendredi 25.

BAG A VAPEUR
Entre QUILLÉBEUF et PORT-JEROME
Bois d'Avril

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour le Brésil et les Indes, par paquebot anglais partant de Southampton, sera faite au Havre, bureau principal, le 23 avril, à 21 heures.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, le Guatemala, Cuba, Caraque, Costa-Rica, Equateur, Haïti, Saint-Pierre-et-Miquelon, Tahiti, les Iles Marshall, Guyanes françaises et hollandaises, République de Panama et Japon, par paquebot France sera faite au Havre, bureau principal, le 25 avril, à 18 h. 30.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour le Brésil et les Indes, par paquebot anglais partant de Southampton, sera faite au Havre, bureau principal, le 23 avril, à 21 heures.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, le Guatemala, Cuba, Caraque, Costa-Rica, Equateur, Haïti, Saint-Pierre-et-Miquelon, Tahiti, les Iles Marshall, Guyanes françaises et hollandaises, République de Panama et Japon, par paquebot France sera faite au Havre, bureau principal, le 25 avril, à 18 h. 30.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour le Brésil et les Indes, par paquebot anglais partant de Southampton, sera faite au Havre, bureau principal, le 23 avril, à 21 heures.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, le Guatemala, Cuba, Caraque, Costa-Rica, Equateur, Haïti, Saint-Pierre-et-Miquelon, Tahiti, les Iles Marshall, Guyanes françaises et hollandaises, République de Panama et Japon, par paquebot France sera faite au Havre, bureau principal, le 25 avril, à 18 h. 30.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour le Brésil et les Indes, par paquebot anglais partant de Southampton, sera faite au Havre, bureau principal, le 23 avril, à 21 heures.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, le Guatemala, Cuba, Caraque, Costa-Rica, Equateur, Haïti, Saint-Pierre-et-Miquelon, Tahiti, les Iles Marshall, Guyanes françaises et hollandaises, République de Panama et Japon, par paquebot France sera faite au Havre, bureau principal, le 25 avril, à 18 h. 30.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour le Brésil et les Indes, par paquebot anglais partant de Southampton, sera faite au Havre, bureau principal, le 23 avril, à 21 heures.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, le Guatemala, Cuba, Caraque, Costa-Rica, Equateur, Haïti, Saint-Pierre-et-Miquelon, Tahiti, les Iles Marshall, Guyanes françaises et hollandaises, République de Panama et Japon, par paquebot France sera faite au Havre, bureau principal, le 25 avril, à 18 h. 30.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour le Brésil et les Indes, par paquebot anglais partant de Southampton, sera faite au Havre, bureau principal, le 23 avril, à 21 heures.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, le Guatemala, Cuba, Caraque, Costa-Rica, Equateur, Haïti, Saint-Pierre-et-Miquelon, Tahiti, les Iles Marshall, Guyanes françaises et hollandaises, République de Panama et Japon, par paquebot France sera faite au Havre, bureau principal, le 25 avril, à 18 h. 30.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour le Brésil et les Indes, par paquebot anglais partant de Southampton, sera faite au Havre, bureau principal, le 23 avril, à 21 heures.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, le Guatemala, Cuba, Caraque, Costa-Rica, Equateur, Haïti, Saint-Pierre-et-Miquelon, Tahiti, les Iles Marshall, Guyanes françaises et hollandaises, République de Panama et Japon, par paquebot France sera faite au Havre, bureau principal, le 25 avril, à 18 h. 30.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour le Brésil et les Indes, par paquebot anglais partant de Southampton, sera faite au Havre, bureau principal, le 23 avril, à 21 heures.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, le Guatemala, Cuba, Caraque, Costa-Rica, Equateur, Haïti, Saint-Pierre-et-Miquelon, Tahiti, les Iles Marshall, Guyanes françaises et hollandaises, République de Panama et Japon, par paquebot France sera faite au Havre, bureau principal, le 25 avril, à 18 h. 30.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour le Brésil et les Indes, par paquebot anglais partant de Southampton, sera faite au Havre, bureau principal, le 23 avril, à 21 heures.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, le Guatemala, Cuba, Caraque, Costa-Rica, Equateur, Haïti, Saint-Pierre-et-Miquelon, Tahiti, les Iles Marshall, Guyanes françaises et hollandaises, République de Panama et Japon, par paquebot France sera faite au Havre, bureau principal, le 25 avril, à 18 h. 30.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour le Brésil et les Indes, par paquebot anglais partant de Southampton, sera faite au Havre, bureau principal, le 23 avril, à 21 heures.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, le Guatemala, Cuba, Caraque, Costa-Rica, Equateur, Haïti, Saint-Pierre-et-Miquelon, Tahiti, les Iles Marshall, Guyanes françaises et hollandaises, République de Panama et Japon, par paquebot France sera faite au Havre, bureau principal, le 25 avril, à 18 h. 30.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour le Brésil et les Indes, par paquebot anglais partant de Southampton, sera faite au Havre, bureau principal, le 23 avril, à 21 heures.

Administration des Postes
La dernière levée des correspondances pour les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, le Guatemala, Cuba, Caraque, Costa-Rica, Equateur, Haïti, Saint-Pierre-et-Miquelon, Tahiti, les Iles Marshall, Guyanes françaises et hollandaises, République de Panama et Japon, par paquebot France sera faite au Havre, bureau principal, le 25 avril, à 18 h. 30.

Port du Havre
Avril
Navires Entrés
30 st. ang. Walden, Brownick, Blyth
31 st. fr. La-Vierge, Bloch, Gen
31 st. all. Patagonia, Schermer, St-Thomas
31 st. ang. Normandie, Kerman, Southampton
31 st. flo. Anthe, Libby, Le-Grande
31 st. fr. Port-Bail, Rollet, Boulogne
31 st. fr. Ville-de-Châlon, Laveo, Barfleur
31 st. fr. Ville-de-Fligny, Horlaville, Isigny
31 st. fr. Rivendelle, Viel, Gen

Par le Canal de Tancarville
30 st. fr. La-Risle, Tissier, Pont-Audemer

Avril
Navires Sortis
30 st. all. Georgia, Hintzen, Hambourg
30 st. ang. Ceramides, Jones, Liverpool
31 st. ang. Hanover, Holt, Southampton
31 st. fr. Gaston, Lelievre, Courseulles
31 st. flo. Sacre-Laur-de-Jesus, Bis, Trouville
31 st. fr. La-Hève, Vanyper, Honfleur
31 st. all. Galtara, Robb, Brésil
31 st. ang. Thislard, d'Ar, Chantelay
31 st. all. Y. Schaefer, Smith, Rotterdam
31 remorq. belge Nicolas, Anvers
31 ch. belge N-V-H, n°16, Anvers
31 st. fr. Sainte-Agathe, Crespin, Barry
31 st. ang. Lady Ann, Blackburn, Sunderland
31 st. fr. Amiral-Pony, Néron, Dunkerque
31 st. fr. La-Hève, Bloch, Gen
31 st. fr. Ville-de-Bayona, Jacob, Rouen
31 st. ang. Alizaire, Gooden, Rouen

Par le Canal de Tancarville
30 st. fr. Adm. Monnier, Rouen
31 st. fr. Actif, Péron, Rouen
31 st. fr. Marie, Péron, Rouen
31 st. belgo. Marcel, Rouen

Montés à Rouen :
Le 20 : st. ang. Bromsgrove, Bar Moor, Aysgarth-Porter
Le 21 : st. fr. Marquise-de-Lubersac, st. ang. Solo, st. suéd. Gosta.
Descendus de Rouen :
Le 20 : st. ang. Barsham,
Le 21 : st. norw. Flora, Labor, st. fr. Charlotte.
En route pour Rouen :
Le 21 : st. fr. Galaté, ven. d'Algérie.

COMMERCES
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

Commerce
Cafés. — Les cours du terme étaient, à trois heures et quart, en baisse de 50 centimes sur hier, sauf pour octobre, novembre et décembre qui perdait 25 centimes.

COMMISSAIRES-PRISEURS DU HAVRE
Succession LÉVESQUE
Jeu de 23 Avril, à 3 heures du soir, Hôtel des Ventes, 63 et 65, rue Victor-Liogo.

VENTE DE VINS FINS
Environ 1,200 bouteilles Saint-Emilion (années 1899, 1903, 1906); environ 600 bouteilles vins blancs; bouteilles vides, grands casiers, matériel de cave.

VENTE DE VINS FINS
Environ 1,200 bouteilles Saint-Emilion (années 1899, 1903, 1906); environ 600 bouteilles vins blancs; bouteilles vides, grands casiers, matériel de cave.

VENTE DE VINS FINS
Environ 1,200 bouteilles Saint-Emilion (années 1899, 1903, 1906); environ 600 bouteilles vins blancs; bouteilles vides, grands casiers, matériel de cave.

VENTE DE VINS FINS
Environ 1,200 bouteilles Saint-Emilion (années 1899, 1903, 1906); environ 600 bouteilles vins blancs; bouteilles vides, grands casiers, matériel de cave.

VENTE DE VINS FINS
Environ 1,200 bouteilles Saint-Emilion (années 1899, 1903, 1906); environ 600 bouteilles vins blancs; bouteilles vides, grands casiers, matériel de cave.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

AVIS DIVERS
Etude de M. Henri BENDERITTER, huissier au Havre, rue Victor-Hugo, n° 127.

L'ARTHRITISME
Sous ces diverses formes : gonit, gravelle, maux de reins, coliques néphrétiques, est rapidement guéri en faisant usage des Sels de RENO-LITHINE.

Sels de RENO-LITHINE
Dose pour Un Litre

Timbres DOUBLÉS Bijouterie
à la
Milliaud
63, rue de Paris

ON DEMANDE une BONNE
à tout faire, muni de sérieux référen-

ON DEMANDE une BONNE
de 16 à 18 ans pour mal-

ON DEMANDE une BONNE
de 16 à 18 ans pour mal-

EXCEPTIONNELLEMENT à Titre de Réclame JUSQU'À FIN MAI



Pour faire apprécier les qualités et le fini de la bicyclette anglaise ROYAL SPEED-WEEL, entièrement d'origine.

LA MAISON R. MOREL

68 et 70, rue d'Étretat, Havre

Fonds de Commerce à vendre

L'ARGUS HAVRAIS

VENTE ET ACHAT DE FONDS DE COMMERCE

CESSION DE FONDS

CAFÉ-DÉBIT

CAFÉ-BAR

CAFÉ-DÉBIT

MAISON MEUBLÉE

PAVILLON MEUBLÉ

TABAC-BAR-MEUBLES

ÉPICERIE-DÉBIT

ÉPICERIE-CRÈMERIE-VOLAILLES

Renseignements absolument gratuits

Crédit de Normandie

FONDÉ EN 1902

BELLES OCCASIONS À PROFITER

ÉPICERIE-LIQUIDES

ÉPICERIE-MERCERIE

CAFÉ-DÉBIT

CAFÉ-DÉBIT

PAVILLON MEUBLÉ

MAISON MEUBLÉE

CAFÉ-BAR

FRITURE

Grand choix de Fonds de Commerce et à tous prix

Listes de Fonds et Renseignements entièrement gratuits.

S'adresser Au Crédit de Normandie, 46, rue du Champ-de-Foire.

Force - Santé Énergie - Vigueur

EXTRAIT FORMI-VITAL

à base de FORMIATES - CACAO - VANILLE

Extrait concentré de KOLA-COCA-KINA

L'Extrait FORMI-VITAL est le plus actif de tous les extraits végétaux servant à préparer un vin fortifiant.

Le vin ainsi obtenu constitue un cordial régénérateur ex. us. ayant une action aussi souveraine que rapide dans tous les cas de surmenage, fatigue générale, faiblesse musculaire et anémie.

DÉPOT GRANDE

Pharmacie des Halles-Centrales

56, Rue Voltaire, 56

PRIX : 1 FR. LE FLACON pour un litre de vin

ARRÊTEZ vos Méditations sur la Nouvelle Découverte CONTRE la HERNIE. Pour se GUERIR sans Opération. Employez la seule Méthode, pratique et efficace, le Bandage «PATOL».

RAOUL MAIL Botanique Herboriste de 1^{re} Classe HERBES AUTHENTIQUES et renommées pour Bronchite, Anémie, Coqueluche, Eczéma, etc.

DENTIERS BIEN FAITS par M. MOTET, DENTISTE. 52, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse.

CAVES GÉNÉRALES Rhums. RHUM A. D. JOHNNY, RHUM MONOPOLE, RHUM CHOPART, RHUM CRÉOLE, RHUM ROUSSEAU.

Imprimerie du Journal LE HAVRE

LETTRES DE DÉCÈS en une heure POUR TOUS LES CULTES

Fournisseurs Économiques Municipaux

Les bons de Fourneaux Économiques à 10 centimes sont exclusivement en vente à la Recette Municipale.

On trouve LE PETIT HAVRE à PARIS

à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE 108, Rue Saint-Lazare

Biens à Louer

Étude de M. GOSSELIN, notaire au Havre, rue Jules-Lecœur, n° 21.

ADJUDICATION en cette étude sur une seule enchère, le mardi 12 mai 1914, à 2 heures, de :

1^{er} Lot. Une Maison sise au Havre, rue Dieueuse, n° 8, élevée sur terre-plein de rez-de-chaussée divisé en deux boutiques, quatre étages et mansardes. Contenance : 111 m.

Revenu annuel : 3.743 fr. Mise à prix : 20.000 fr.

2^o Lot. Une Maison au Havre, rue de la Lyre, n° 97, comprenant rez-de-chaussée, deux étages et grenier. Cour et dépendances. Superficie : 85 m.

Revenu annuel : 810 fr. Mise à prix : 8.000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. GOSSELIN, notaire au Havre.

A LOUER DE SUITE Grande et belle Propriété

si tuée à Sanno, rue Alexandre, 4. Pour visiter, s'adresser à M. ROUSSELIN et NOUËT, 32, rue de la Bourse.

Annances Légales

Étude de M. NARCY, notaire au Havre, 90, boulevard de Strasbourg.

Purge d'Hypothèques Légales

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M. Naricy, notaire au Havre, à ce com-

missaire, le seize décembre mil neuf cent treize, ledit procès-verbal faisant suite à un cahier de charges dressé par le même notaire, le treize novembre mil neuf cent treize, déposé au rang des minutes dudit M. Naricy, notaire, suivant acte par lui dressé les treize et quatorze novembre même année.

Le tout à la requête de :

1^o Madame Augustine-Sophie Jacqueline, veuve de Monsieur Joseph-Léon Bourgoin, ladite dame sans profession, demeurant à Harfleur, rue Jean de Grouchy, n° 8, ci-devant, et actuellement même commune, rue de l'Orge, n° 2 ;

2^o Madame Marguerite-Catherine Bourgoin, épouse divorcée de Monsieur Jules-Martial Guy, ladite dame ménagère, demeurant à A. -deuil, rue de la Traversée, n° 27 ;

3^o Madame Marie-Victoire Bourgoin épouse de Monsieur Henri-Victor Wacogne, employé, demeurant ensemble à Argenteuil, rue de la Traversée, n° 3 ;

4^o Madame Geneviève-Marie-Petronille Bourgoin, veuve de Monsieur Emile-Armand Monceau, demeurant à Gonneville-sur-Seine, qui du Petit-Gennevilliers.

« Ladite dame ayant agi tant en son nom personnel au be-

nef qu'en qualité de tutrice naturelle et légitime de ses trois enfants mineurs : Robert Monceau, Armand Monceau et Geneviève Monceau, issus de son union avec Monsieur Monceau sus-nommé, ledits mineurs non intéressés à la vente de l'immeuble ci-dessus désigné ;

5^o Monsieur Eugène-Jacqueline propriétaire, demeurant à Harfleur, chef-lieu de Bénévois, ci-devant et actuellement à Harfleur, pris en sa qualité de tuteur ad hoc d'un mineur Robert-Auguste-Joseph Bourgoin, issu de l'union ayant existé entre les époux Bourgoin-

et Jacqueline, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée aux termes d'une délibération du Conseil de famille dudit mineur, tenue sous la présidence de Monsieur Jules-Martial Guy, notaire au Havre, le dix-huit juillet mil neuf cent treize, et faisant fonction de tuteur en raison de l'opposition d'intérêts existant entre ledit mineur et sa mère, tutrice.

Il a été adjugé à Monsieur Alfred-Émile Louéon, pêcheur, demeurant à Gonneville-sur-Orcher, chemin du Halage.

L'immeuble ci-dessus désigné : Une portion de terrain en nature de jardin et cour, ayant fait partie d'une pièce de terre sise sur le territoire de la commune de Gonneville-sur-Orcher, près Harfleur, arrondissement du Havre, au nord du chemin de Halage, longeant le canal de Halage, au carrefour du canal de Halage, au garage d'Harfleur.

Cette portion de terrain est affectée d'une maison d'habitation construite en maçonnerie et galvanisée, couverte en ardoises, comprenant rez-de-chaussée divisé en trois pièces à usage de salle à manger, cuisine et cellier, grenier mansardé de deux pièces au-dessus ; présente sur le chemin de Halage une largeur de douze mètres quarante-deux centimètres et une longueur au bout opposé de douze mètres quarante-huit centimètres, sur une profondeur au Nord de vingt-deux mètres quinze centimètres, et au Sud de vingt-six mètres dix-huit centimètres.

Elle contient en outre trois cents mètres carrés, et est bornée au Nord par Monsieur Lejeune ; au Sud, par Monsieur Joly ; à l'Ouest, par le chemin de halage, et à l'Est, par un passage dit « passage de la Chapelle », lequel immeuble les anciens propriétaires sont outre les vendeurs ;

La commune de biens restés aux acqués avariés existe entre Monsieur Joseph-Léon Bourgoin, en son vivant capitaine au cabotage, demeurant à Harfleur, rue de Grouchy, n° 8, et il est décidé les trois mars mil neuf cent douze, veuf en premières noces de Madame Geneviève-Isabelle Lejeune, et Madame Augustine-Sophie Jacqueline, son épouse en secondes noces, restée sa veuve, vendeuses sus-nommées ;

Monsieur Emmanuel-Robert-Pacifique Oppenheim, propriétaire-rentier, demeurant à Paris, avenue du Bois-de-Boulogne, n° 61, et précédemment dite ville de la Courbe, n° 42, ledit Monsieur Oppenheim dénommé aussi baron Eugène ;

Monsieur Jules-Hippolyte Collet, demeurant au Havre, boulevard de Strasbourg, n° 83 ;

Monsieur Marie-René-Hippolyte-Henri de Pierre, comte de Bernis, propriétaire, ancien officier de cavalerie, demeurant à Paris, rue de Grenelle ;

Monsieur Anne-Victorien-René de Mortemart, comte de Celles-les-Bains (A. de Celles), le douze août mil huit cent soixante-huit, épouse de Monsieur Charles-Frédéric-Hippolyte de Pierre, comte de Bernis, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, n° 13 ;

Monsieur comte Charles-Frédéric-Hippolyte de Pierre, comte de Bernis, sis au Havre, boulevard de Strasbourg, n° 83 ;

Monsieur Marie-René-Hippolyte-Henri de Pierre, comte de Bernis, propriétaire, ancien officier de cavalerie, demeurant à Paris, rue de Grenelle ;

Monsieur Anne-Victorien-René de Mortemart, comte de Celles-les-Bains (A. de Celles), le douze août mil huit cent soixante-huit, épouse de Monsieur Charles-Frédéric-Hippolyte de Pierre, comte de Bernis, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, n° 13 ;

Monsieur comte Charles-Frédéric-Hippolyte de Pierre, comte de Bernis, sis au Havre, boulevard de Strasbourg, n° 83 ;

Monsieur Marie-René-Hippolyte-Henri de Pierre, comte de Bernis, propriétaire, ancien officier de cavalerie, demeurant à Paris, rue de Grenelle ;

Monsieur Anne-Victorien-René de Mortemart, comte de Celles-les-Bains (A. de Celles), le douze août mil huit cent soixante-huit, épouse de Monsieur Charles-Frédéric-Hippolyte de Pierre, comte de Bernis, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, n° 13 ;

Madame Marie-Victorienne-Stéphanie de Bernis, comtesse de Grillon, épouse de Monsieur Stéphane-Marquis de Chantalville, lieutenant-colonel, demeurant ensemble à Paris, rue de Lille, n° 121 ;

Madame Louise-Victorienne-Valentine des Balbes Berton de Grillon, épouse de Monsieur Charles-Gérôme de Pozzo di Borgo, propriétaire, ancien colonel d'infanterie, chevalier de la Légion-d'Honneur, demeurant ensemble à Paris, rue de l'Université, n° 43 ;

Madame Louise-Victorienne des Balbes Berton de Grillon, épouse de Monsieur Victor-Antoine-Marquis de Riquelme de Garaman, propriétaire et chevalier de la Légion-d'Honneur, demeurant ensemble à Paris, rue de Valenciennes, n° 121 ;

Madame Juliette-Anne-Victorienne des Balbes Berton de Grillon, comtesse de Mirepoix, épouse de Monsieur Charles-Marie-Sigismond de Lévis comte de Mirpoix, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Lille, n° 121 ;

« Copie collationnée dudit contrat de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil du Havre, le deux mars mil neuf cent quatorze, ainsi que le constaté un certificat délivré à cette date par le greffier dudit Tribunal.

Notification de ce certificat de dépôt a été faite à Monsieur le procureur de la République près le Tribunal civil du Havre, par exploit de M. Pouchet, huissier près le Tribunal civil du Havre, demeurant à Harfleur, en date du vingt-quatre mars mil neuf cent quatorze ;

Avec déclaration à ce magistrat que cette notification n'était faite conformément à l'article 2191 du Code civil, pour qu'il ait à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'il avisera dans le délai de deux mois, et que faite par lui de sa motion en règle dans ce délai, l'immeuble acquis par nous sur un contrat de vente sus-nommé est complètement affranchi de toute hypothèque de cette nature.

Et, en outre, que les anciens propriétaires connus dudit immeuble sont nommés dans le certificat de dépôt, et que, ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être inscrit des inscriptions d'hypothèque légale, l'acquéreur ferait faire la présente publication conformément à la loi et au décret du 26 mars 1852, approuvé le premier juin suivant.

Pour insertion : NARCY.

Études de M. Jean MALVEZY, licencié en droit, et Emmanuel COUDRAY, receveurs de ventes, administrateurs de biens, place des Carmes, 31.

Cession de Fonds de Commerce

Première Publication

Suivant acte sous signatures privées, fait en six originaux, en date à Paris du onze avril mil neuf cent quatorze, et à Rouen du quatorze du même mois d'avril, enregistré à Rouen le quinze avril mil neuf cent quatorze, la Société commerciale en nom collectif « JACOB & SANSON », a Société des Transports Express, ayant son siège social à Rouen, rue aux Ours, n° 47, a vendu à la Société commerciale en nom collectif « LEROY, MAROT, BONNET & Co », ayant son siège social à Bois-Colombes (Seine), rue Victor-Hugo, n° 143, et ayant bureau commercial à Paris, rue de Cléry, n° 80.

Le Fonds de Commerce de Transports Express de vins et marchandises, exploité à Rouen, rue aux Ours, n° 47, connu sous le nom des Transports Express, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, les différents objets mobiliers et le matériel servant à son exploitation et le droit aux baux des locaux qui ont été exploités dans ce commerce à Paris et au Havre.

L'entrée en jouissance a été fixée par rétroactivité au vingt-trois mars mil neuf cent quatorze.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues, soit en l'étude de M. Le Roux, notaire au Havre, soit en l'étude de M. Malveyzy et Coudray, sises à Rouen, place des Carmes n° 31, dans lesquelles ducs domicile a été élu.

Pour première insertion : J. MALVEZY et E. COUDRAY. (6822)

Le Havre

L'Administrateur-Délégué-Gérant, O. RANDOLET.

Fabrique de Boîtes Postales pour Échantillons de Liquides et Corps gras

SEVESSAND FRÈRES

25, rue du Général Faidherbe

Boîtes RONDES for-blanc et BOÎTES en BOIS

Boîtes à Gouls, carton ondulé, pour expéditions en postaux

POUR 10 FR. D'ACHAT

Je donne en PRIME une Jolie Plaquette métal vieil argent, pour première communion — Pour 10 fr. je donne une Bague en or ou une Plaquette plus grande — Pour 25 fr. je donne un journal — Couverts à café métal, en émail, et pour 50 fr. je donne une magnifique Plaquette grand modèle.

Chaises et Sautoirs Or contrôlé, depuis 3 fr. le gramme. — Bagues Or pour homme, tous les poids et tous les modèles, 5 fr. le gramme.

LELEU, 40, rue Voltaire

Achat de vieux Or, 3 fr. le gramme en Échange 300 Garnitures de Cheminées en magasin

Prêt s. signat. remboursable à volonté. Discretion. VOLFF

NOTRE SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ MARIE-ROSE. Grand Roman Dramatique par MICHEL ZÉVACO. Grand concours avec 1200 prix. QUATRE BICYCLETES DE LUXE pour Hommes et Dames.

MARIE-ROSE LA MIGNON DU NORD MICHEL ZÉVACO Grand Roman Dramatique inédit par

NUIT DE DRAME. Lille, cette nuit-là, était en fête ; ses rues mises en gaité par des bandes d'étudiants ; ses brasseries ruisssantes de rires, son théâtre ouvert, ses concerts regorgeant de spectateurs... c'est la Noël, — o poulardes dorées, o jambons fumés, o bûches moussueses des nocturnes kermesses... Au-dessus de l'énorme joie des hommes pesait la tristesse des éléments. Au long des boulevards, hurlaient des rafales, et la neige tombait. Les Lillois rient bien quand ils rient ; sur terre, c'était donc un large grondement de fête populaire ; mais dans les hautes régions que le vent battait de ses ailes il y avait des plaintes, — comme si des êtres invisibles eussent assisté à quelque drame.

Le mariage de Lemerrier et d'Hélène avait coincidé avec un double événement auquel la société lilloise n'avait prêtés d'ailleurs qu'une attention passagère, mais qui est de notre devoir de rapporter ici. La veille du jour où le vieux marquis de Champliou donna son consentement à cette union, était arrivée à Lille une étrange et belle jeune fille de dix-sept ans qui ne devait pas tarder à s'imposer aux maisons les plus fermées. Elle était remarquable, l'œil noir, la lèvre rouge, la chevelure magnifique, d'un blond ardent. On la croyait Russe ou Polonoise. Elle se faisait simplement appeler la comtesse Fanny. Elle vivait seule avec une gouvernante. D'après le train qu'elle menait et ses fastueuses réceptions, elle devait être immensément riche, seule, jeune, sans famille, elle tenait les hommes à distance et avait acquis en peu de temps une réputation d'étrangeté et aussi d'honnêteté scrupuleuse. Voici maintenant le deuxième fait : Huit jours après le mariage, disparut de Lille, sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu, un jeune homme nommé Pierre Latour. C'était un peintre de grand talent, un artiste d'envergure, espoir de la vieille cité qui de tout temps fut l'amie et la créneuse protectrice des arts. Il venait d'obtenir la deuxième médaille d'or au Salon.

Le mariage de Lemerrier et d'Hélène avait coincidé avec un double événement auquel la société lilloise n'avait prêtés d'ailleurs qu'une attention passagère, mais qui est de notre devoir de rapporter ici. La veille du jour où le vieux marquis de Champliou donna son consentement à cette union, était arrivée à Lille une étrange et belle jeune fille de dix-sept ans qui ne devait pas tarder à s'imposer aux maisons les plus fermées. Elle était remarquable, l'œil noir, la lèvre rouge, la chevelure magnifique, d'un blond ardent. On la croyait Russe ou Polonoise. Elle se faisait simplement appeler la comtesse Fanny. Elle vivait seule avec une gouvernante. D'après le train qu'elle menait et ses fastueuses réceptions, elle devait être immensément riche, seule, jeune, sans famille, elle tenait les hommes à distance et avait acquis en peu de temps une réputation d'étrangeté et aussi d'honnêteté scrupuleuse. Voici maintenant le deuxième fait : Huit jours après le mariage, disparut de Lille, sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu, un jeune homme nommé Pierre Latour. C'était un peintre de grand talent, un artiste d'envergure, espoir de la vieille cité qui de tout temps fut l'amie et la créneuse protectrice des arts. Il venait d'obtenir la deuxième médaille d'or au Salon.

Le mariage de Lemerrier et d'Hélène avait coincidé avec un double événement auquel la société lilloise n'avait prêtés d'ailleurs qu'une attention passagère, mais qui est de notre devoir de rapporter ici. La veille du jour où le vieux marquis de Champliou donna son consentement à cette union, était arrivée à Lille une étrange et belle jeune fille de dix-sept ans qui ne devait pas tarder à s'imposer aux maisons les plus fermées. Elle était remarquable, l'œil noir, la lèvre rouge, la chevelure magnifique, d'un blond ardent. On la croyait Russe ou Polonoise. Elle se faisait simplement appeler la comtesse Fanny. Elle vivait seule avec une gouvernante. D'après le train qu'elle menait et ses fastueuses réceptions, elle devait être immensément riche, seule, jeune, sans famille, elle tenait les hommes à distance et avait acquis en peu de temps une réputation d'étrangeté et aussi d'honnêteté scrupuleuse. Voici maintenant le deuxième fait : Huit jours après le mariage, disparut de Lille, sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu, un jeune homme nommé Pierre Latour. C'était un peintre de grand talent, un artiste d'envergure, espoir de la vieille cité qui de tout temps fut l'amie et la créneuse protectrice des arts. Il venait d'obtenir la deuxième médaille d'or au Salon.

grande distribution aux nombreuses petites amies de Marie-Rose. Traversons donc l'immense salon où une foule de bambins et de fillettes se pressent autour d'un arbre de Noël gigantesque et tout couvert de jouets. Et pénétrons dans le cabinet de M. Lemerrier de Champliou, vaste pièce richement ornée d'une bibliothèque élevée d'une table incrustée de cuivres précieux et de tentures qui dataient de Louis XIV. Debout devant la table, le procureur considérait une enveloppe sur laquelle son nom avait été tracé d'une écriture fine et menue, toute en coups de griffe. A l'appel du timbre sur lequel il venait d'appuyer son violet de chambre parut. — Ça à appert cette lettre ? demanda-t-il. — Je l'ignore, monsieur, répondit le domestique. — Comment est-elle ici ? Est-ce vous qui l'avez déposée là ? Non, monsieur. Sévèrement dressé, le valet de chambre répondait sans se permettre une observation, mais il était évident que la présence de cette lettre lui causait un étonnement qui confinait à la terreur. Un signe le fit sortir. Le procureur s'assit. Il saisit l'enveloppe, et les sourcils contractés la regardèrent fixement sans l'ouvrir. Il était en habit. C'était un homme de quarante ans de haute taille, sec, anguleux, bilieux de teint, avec un visage

ruide, des lèvres minces, un regard fuyant. Toute sa personne respirait cette indomptable et farouche énergie de l'homme sans pitié qui s'est fixé un but et qui y va tout droit sans même entendre les gémissements ou les malédictions de ceux qu'il broie sur sa route. Il eut un haussement d'épaules, et violemment déchira l'enveloppe. Un mince carré de bristol s'en échappa, sur lequel il lut avidement quelques lignes tracées de cette même écriture en coups de griffe que nous avons signalés. « Marie-Rose n'est pas votre fille. Marie-Rose est née à neuf mois. Pour surprendre l'amant de votre femme, veuillez ce soir aller à la fête. Il est inutile qu'on vous le désigne. Vous ne l'avez qu'une fois ; mais en l'une des circonstances dont le souvenir demeure impérissable. » Lire la suite dans le Numéro de cette semaine de Le Petit Havre SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ (Se vend chez tous nos Marchands, 5 cent.).